

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/51/>



Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS 06 14 25 31 19
Jean-Michel ALAVOINE 06 14 25 30 61
Benoît FOLB 06 14 25 29 64

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère →*
<http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

Flash infos du 8 mars 2013

Pour une meilleure lisibilité et l'affichage, ce flash est en téléchargement sur notre site <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article720>



1. Journée de la femme, journée des femmes : Najat Vallaud Belkacem répond au SE-UNSA
2. Mouvement : des précisions
3. Réunions d'Infos syndicales
4. Fonction Publique : pouvoir d'achat et emploi, journée de carence



Les femmes à l'honneur du flash-infos de la journée des droits des femmes !

Et si on se posait un peu sur une question de société en ce 8 mars

1/ Najat Vallaud Belkacem répond au SE-UNSA !

Le 8 mars, journée dont on ne sait plus trop si c'est la « journée de la femme » ou celle de « lutte pour les droits des femmes ». Cette journée, a-t-elle encore une utilité aujourd'hui ?

Y-a-t-il encore des droits qui, au 21ème siècle, restent à conforter ou à conquérir ? Autrement dit, ce combat pour les droits des femmes reste-t-il d'actualité ?

Lire la réponse de la Ministre ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article5518>

2/ Dossier Unsa Education : vers l'égalité femme-homme

La lutte pour l'égalité des droits, lutte de quelques unes ? Véritable « question de société », on ne se demande plus désormais pourquoi, mais comment ?

Lorsque nous nous penchons sur l'histoire des droits des femmes, c'est parfois avec une certaine incrédulité que nous découvrons que ce qui nous semble aujourd'hui évident et naturel n'a, en réalité, été obtenu qu'il y a peu, au regard de l'histoire. Elles sont nombreuses à avoir ouvert des voies, mené des combats, bousculé des idées reçues pour conquérir les mêmes droits que les hommes, pour acquérir une liberté.

L'égalité filles-garçons, femmes-hommes, reste encore à réaliser dans de nombreux domaines : lutte contre les stéréotypes, conciliation de la vie personnelle et professionnelle, réelle égalité dans les rémunérations et les pensions. Certaines lois existent déjà mais ne sont pas appliquées.

Le dossier complet est ici > http://extranet.unsa-education.com/Docs/Total/20130225Questions_Societe_N5_Fevrier_2013.pdf

3/ Egalité femme-homme dans la Fonction Publique > Protocole d'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique : une unanimité porteuse d'espoir.

L'UNSA Fonction Publique se félicite de la signature de ce protocole, ce 8 mars 2013, journée internationale des femmes au terme de cinq mois de dialogue social exemplaire. L'unanimité manifestée est porteuse de l'espoir de faire enfin vivre l'égalité inscrite dans la Constitution depuis 1946.

Il s'agit désormais :

- de rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique ;
- d'agir pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- de prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.

Pour l'UNSA Fonction Publique, le protocole signé aujourd'hui est le point de départ d'une dynamique qui doit aboutir à des effets concrets sur le terrain. La démarche intégrée visant à mettre systématiquement l'égalité au cœur des discussions doit en être le moteur.

L'UNSA fera de la promotion de la parité et de l'égalité dans son fonctionnement et ses représentations externes un de ses axes de travail pour les prochains renouvellements.

Pour que l'égalité des droits devienne une égalité dans les faits.



Mouvement départemental : des précisions

Nous mettons à jour notre article général sur le mouvement

> <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article705>

Aujourd'hui, de nouveaux postes vacants. Résultats des permutis lundi 11 ... d'autres postes seront donc vacants ...

La liste du choix des communes quant au passage à 4jours et demi, s'est bien étoffée

également. > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article683>

Continuez à nous signaler ce qu'il en est pour votre commune. Nous attendons les décisions des grosses villes comme Reims ou Eprenay.

Réunions d'Infos syndicales « Rythmes et mouvement »

Il reste les 13 et 20 mars à l'école élémentaire Ruissellet à Reims.

Permanence à chalons le 13 de 15 à 17 H à la maison des syndicats, locaux de l'UNSA

Autres permanences à voir sur la brochure mouvement éditée par le SE-UNSA (sur notre site)

Se préinscrire aux réunions des 13 et 20 mars > https://docs.google.com/forms/d/1y9At-7XB4IO-17Mm14zO2R3Rv-345_rQ1tAUH_jAx8Y/viewform



Fonction Publique : pouvoir d'achat et emploi, journée de carence

Suppression du jour de carence : C'était une revendication prioritaire de l'Unsa Fonction Publique qui n'a cessé de porter cette demande à tous les niveaux. Au-delà de l'injustice de cette mesure, c'est aussi le changement de politique vis-à-vis des agents de la Fonction publique qu'il était indispensable et urgent de marquer.

La ministre avait annoncé en septembre que ce serait à l'ordre du jour des discussions salariales en février-mars. C'est donc chose faite. La mesure sera inscrite dans la prochaine loi de finances rectificative. ***Elle reste appliquée tant que la loi n'est pas passée.***

Pouvoir d'achat et emploi : Malgré deux premières annonces positives (abrogation du jour de carence et décontingement du 8ème échelon des filières administratives et médicosociales de la catégorie C), **les questions du pouvoir d'achat et de l'emploi restent posées.**

Toutes les fédérations de fonctionnaires (à l'exception de FO) ont donc décidé de lancer une pétition intersyndicale destinée à interpeller le gouvernement sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour :

- **faire cesser le gel du point d'indice.** Pour la troisième année consécutive, le point d'indice est bloqué. Cela ampute le pouvoir d'achat des personnels de toutes catégories, titulaires ou non.
- **une politique de l'emploi public** au service des usagers ce qui implique l'arrêt des suppressions d'emploi qui obéissent à des règles purement comptables et des créations là où c'est nécessaire.

Pour l'UNSA Fonction publique, l'impatience des personnels grandit et des réponses doivent leur être apportées sur ces deux points.

Signez et faites signer la pétition intersyndicale :

<http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=11>